

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 133

DECISION MUNICIPALE

FIXATION DE TARIFS ATELIERS DE LANGUES ANGLAISE ET ALLEMANDE

7.6 – Contributions financières

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article **7062** - Fonction **288** du budget,

Vu la décision municipale n°**2021/112** du **24 août 2021**, fixant les tarifs communaux des ateliers langues anglaise et allemande,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs,

DECIDE :

Article 1^{er} : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs communaux suivant la grille tarifaire ci-annexée.

Article 2 : Les recettes seront imputées à l'Article **7062** - Fonction **288** du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le **3 0 JUIN 2026**

Fait à GRAVELINES, le **3 0 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **3 0 JUIN 2026**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

1. Enseignement									
1.5 Activités linguistiques									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Ateliers de langues étrangères pour les enfants - imputation 7062.288									
Ateliers de langues anglaise et allemande destinés aux enfants de grande section de maternelle jusqu'aux élèves de 6ème	Ateliers hebdomadaires durant l'année scolaire (hors vacances scolaires)	enfant	0,00%	67,00 €	0,00 €	67,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Conditions particulières : néant

Reçu en Sous-Préfecture le
3 0 JUN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le
3 0 JUN 2026